

**Chapitre III**

**PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ**

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
NOTE LIMINAIRE .....	29
PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS DANS LESQUELLES DES INVITATIONS À PARTICIPER AUX DÉBATS PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES	
Note .....	29
**A. — Cas de personnes invitées à titre individuel .....	29
B. — Cas de représentants d'organes ou d'organes subsidiaires de l'ONU .....	29
C. — Cas d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies .....	30
1. Lorsque l'Etat Membre a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur :	
a) Une question conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte.....	30
**b) Dans le cas d'Etats Membres de l'ONU en tant que représentants d'organisations internationales autres que l'Organisation des Nations Unies .....	32
**c) Une question qui n'est ni un différend ni une situation .....	32
2. Lorsque les intérêts d'un Etat Membre ont été considérés comme étant spécifique- ment en cause .....	32
a) Invitations à participer aux discussions sans droit de vote.....	32
**b) Invitation à présenter des exposés écrits .....	36
**3. Invitations refusées .....	36
D. — Cas d'Etats non membres et autres invitations .....	36
**1. Invitations prévues à l'Article 32 de la Charte.....	36
2. Invitations prévues à l'article 39 du règlement intérieur provisoire .....	36
**3. Invitations non prévues à l'Article 32 de la Charte ou à l'article 39 du règlement intérieur provisoire .....	37
**4. Invitations refusées .....	37
**DEUXIÈME PARTIE. — ÉTUDE DES TERMES ET DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 32 DE LA CHARTE.....	37
TROISIÈME PARTIE. — PROCÉDURE AYANT TRAIT À LA PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS INVITÉS	
Note .....	37
**A. — Phase des débats durant laquelle les Etats Membres invités peuvent être entendus .....	37
**B. — Durée de la participation .....	37
**C. — Limitations de procédure .....	37
**1. Ordre dans lequel les représentants sont invités à prendre la parole .....	37
**2. Dépôt de motions d'ordre par des représentants invités .....	37
**3. Dépôt de propositions ou projets de résolution par des représentants invités .....	37
**D. — Limitations touchant les questions que les représentants invités peuvent discuter .....	37
**1. Adoption de l'ordre du jour .....	37
**2. Envoi d'invitations .....	37
**3. Renvoi à une date ultérieure de l'étude d'une question .....	37
**4. Autres questions .....	37
**E. — Conséquences de l'envoi d'invitations .....	37

## NOTE LIMINAIRE

Ainsi qu'il a été indiqué précédemment dans le *Répertoire*, les Articles 31 et 32 de la Charte et les articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire prévoient que des invitations pourront être adressées aux Etats qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité dans les circonstances suivantes : 1) lorsqu'un Etat Membre de l'ONU porte à l'attention du Conseil de sécurité un différend ou une situation conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 (art. 37 du règlement intérieur); 2) lorsqu'un Etat Membre de l'ONU ou un Etat qui n'en est pas membre est partie à un différend (Art. 32 de la Charte); 3) lorsque les intérêts d'un Etat Membre de l'Organisation sont spécifiquement en cause (Art. 31 de la Charte et art. 37 du règlement intérieur); 4) lorsque des membres du Secrétariat ou d'autres personnes sont invités à fournir des informations ou à apporter une aide d'une autre nature (art. 39 du règlement intérieur). De ces quatre catégories de cas, seuls les cas de la catégorie 2 emportent obligation pour le Conseil. Comme auparavant, en adressant ses invitations, le Conseil n'a pas fait de distinction entre les plaintes ayant trait à un différend au sens de l'Article 32 de la Charte ou à une situation, ou à une affaire n'ayant pas ce caractère.

La classification des renseignements relatifs à la participation aux délibérations du Conseil de sécurité est

conçue pour faciliter les diverses pratiques auxquelles le Conseil a eu recours, et elle est établie, dans la mesure du possible, d'après le texte des Articles 31 et 32 de la Charte et les articles 37 et 39 du règlement intérieur. Les raisons pour lesquelles ces renseignements ne peuvent pas toujours être classés selon ce texte ont été exposées dans le volume du *Répertoire* relatif à la période 1946-1951.

Les renseignements pertinents figurent dans les première et troisième parties du présent chapitre. Il n'y a pas eu, au cours de la période considérée, de discussion portant sur les termes et les dispositions de l'Article 32. En conséquence, aucun cas n'est signalé dans la deuxième partie.

La première partie donne un résumé des débats au cours desquels ont été examinées les propositions tendant à envoyer une invitation à participer aux délibérations, qui ont donné lieu à des objections ou à des questions essentiellement axées sur l'étude des raisons motivant l'invitation. Elle comporte en outre un tableau des invitations envoyées par le Conseil.

La troisième partie comprend des comptes rendus succincts relatifs à la procédure réglant la participation des représentants invités à la suite de la décision du Conseil d'envoyer une invitation.

### Première partie

## CONDITIONS DANS LESQUELLES DES INVITATIONS À PARTICIPER AUX DÉBATS PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES

### NOTE

Cette première partie traite de tous les cas dans lesquels ont été émises devant le Conseil des propositions tendant à adresser une invitation à participer aux débats. Les diverses pratiques auxquelles le Conseil de sécurité a eu recours à cet effet sont groupées sous trois rubriques : a) cas de représentants d'organes subsidiaires ou d'autres organes de l'ONU<sup>1</sup> (Section B); b) cas d'Etats Membres de l'ONU<sup>2</sup> (section C); c) autres invitations<sup>3</sup> (section D).

Pendant la période considérée, aucun problème particulier ne s'est posé concernant des demandes d'invitation à participer aux travaux du Conseil. Les invitations adressées aux Etats Membres ayant soumis des questions au Conseil conformément au paragraphe 1 de

l'Article 35, ainsi que les invitations adressées, en vertu de l'Article 31, aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour participer à la discussion d'une question quand leurs intérêts étaient spécifiquement mis en cause, ont été faites automatiquement et n'ont pas donné lieu à discussion. Les invitations de ces deux catégories sont présentées sous forme de tableaux dans les sections C.1,a, et C.2,a. Elles sont présentées dans l'ordre chronologique et des indications sont données sur : 1) le point de l'ordre du jour; 2) l'Etat invité; 3) la demande d'invitation; et 4) la décision du Conseil.

La section D contient un tableau des invitations faites en vertu de l'article 39 du règlement intérieur. Toutes ces invitations ont été adressées expressément en vertu dudit article et sans donner lieu à discussion.

<sup>1</sup> Voir le tableau de la section B.

<sup>2</sup> Voir tableaux C.1,a, et C.2,a.

<sup>3</sup> Voir tableau D.2.

### \*\*A. — CAS DE PERSONNES INVITÉES À TITRE INDIVIDUEL

### B. — CAS DE REPRÉSENTANTS D'ORGANES OU D'ORGANES SUBSIDIAIRES DE L'ONU

Pendant la période considérée, toutes les invitations adressées à des représentants d'organes ou d'organes subsidiaires de l'ONU ont été faites sans donner lieu à discussion. Elles sont indiquées ci-après sous forme de tableaux et elles sont présentées dans l'ordre chronologique et des indications sont données sur 1) le point de l'ordre du jour; 2) l'organe ou l'organe subsidiaire invité; 3) la demande d'invitation; 4) la décision du Conseil.

Question <sup>a</sup>	Organes ou organes subsidiaires de l'ONU invités	Demandes d'invitation <sup>b</sup>	Décision du Conseil
1. Examen des questions relatives à l'Afrique	Président du Comité spécial de l' <i>apartheid</i> Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	S/10600	1628 <sup>e</sup> séance (déclaration liminaire du Président)
2. La situation en Namibie	M. Samuels (Guyane) et M. Adeniji (Nigéria), représentants du Conseil des Nations Unies pour la Namibie Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie Délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie composée du Président du Conseil pour la Namibie et des représentants du Burundi, de la Namibie et du Mexique Délégation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie composée du Président du Conseil pour la Namibie et des représentants de la Zambie, de la Roumanie et de l'Inde	Lettre du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie " " "	1656 <sup>e</sup> séance (par. 2) 1678 <sup>e</sup> séance (par. 4 et 5) 1756 <sup>e</sup> séance (troisième déclaration du Président) 1811 <sup>e</sup> séance (deuxième déclaration du Président)
3. Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine	Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Lettre du Président du Comité spécial	1699 <sup>e</sup> séance (par. 8 à 10)
4. Admission de nouveaux Membres (République de Guinée-Bissau)	Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Lettre du Président du Comité spécial de l' <i>apartheid</i>	1699 <sup>e</sup> séance (par. 8 à 10) 1791 <sup>e</sup> séance (par. 4 et 5)

<sup>a</sup> Les questions figurant dans ce tableau correspondent aux questions inscrites à l'ordre du jour. Elles sont présentées dans l'ordre chronologique selon la date de la première séance consacrée à leur examen. Si un point ou une subdivision de l'ordre du jour ont été

repris aux séances suivantes, ils ne sont pas considérés comme des questions nouvelles et sont présentés groupés avec la question initiale.  
<sup>b</sup> Dans la plupart des cas, les demandes d'invitations précitées n'ont pas été publiées dans les documents de la série S/...

### C. — CAS D'ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

#### 1. Lorsque l'Etat Membre a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur :

##### a) UNE QUESTION CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 35 DE LA CHARTE

Question <sup>a</sup>	Etat invité	Documents ayant servi de base à l'invitation	Décision du Conseil invitations adressées ou renouvelées <sup>b</sup>
1. La situation au Moyen-Orient	Liban	S/10546, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> janv.-mars 1972, p. 56	1643 <sup>e</sup> séance (1644 <sup>e</sup> séance)
	Israël	S/10550, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> janv.-mars 1972, p. 60	1643 <sup>e</sup> séance (1644 <sup>e</sup> séance)
	Liban	S/10715, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> avr.-juin 1972, p. 143	1648 <sup>e</sup> séance (1649 <sup>e</sup> -1650 <sup>e</sup> séances)
	Israël	S/10716, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> avr.-juin 1972, p. 143	1648 <sup>e</sup> séance (1649 <sup>e</sup> -1650 <sup>e</sup> séances)
	République arabe syrienne	S/10730, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> juill.-sept. 1972, p. 62	1651 <sup>e</sup> séance (1652 <sup>e</sup> -1653 <sup>e</sup> séances)
	Liban	S/10731, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> juill.-sept. 1972, p. 63	1651 <sup>e</sup> séance (1652 <sup>e</sup> -1653 <sup>e</sup> séances)
	République arabe syrienne	S/10782, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> juill.-sept. 1972, p. 103	1661 <sup>e</sup> séance (1662 <sup>e</sup> séance)
	Liban	S/10783, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> juill.-sept. 1972, p. 104	1661 <sup>e</sup> séance (1662 <sup>e</sup> séance)
	Liban	S/10913, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> avr.-juin 1973, p. 24	1705 <sup>e</sup> séance (1706 <sup>e</sup> -1711 <sup>e</sup> séances)
	Liban	S/10983, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl.</i> juill.-sept. 1973, p. 26	1736 <sup>e</sup> séance (1737 <sup>e</sup> -1740 <sup>e</sup> séances)

Question <sup>a</sup>	Etat invité	Documents ayant servi de base à l'invitation	Décision du Conseil Invitations adressées ou renouvelées <sup>b</sup>
1. La situation au Moyen-Orient (suite)	Liban	S/11264, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. avr.-juin 1974, p. 121	1766 <sup>e</sup> séance (1767 <sup>e</sup> -1769 <sup>e</sup> séances)
2. La situation à Chypre	Chypre	S/11335, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1974, p. 24	1779 <sup>e</sup> séance (1780 <sup>e</sup> -1783 <sup>e</sup> séances, 1785 <sup>e</sup> -1789 <sup>e</sup> séances)
	Grèce	S/11348, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1974, p. 32	1781 <sup>e</sup> séance (1782 <sup>e</sup> -1783 <sup>e</sup> séances, 1785 <sup>e</sup> -1789 <sup>e</sup> séances)
	Chypre	S/11366, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1974, p. 60	1792 <sup>e</sup> séance (1793 <sup>e</sup> -1795 <sup>e</sup> séances)
		S/11444, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1974, p. 105	
	Grèce	S/11471, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1974, p. 127	
		S/11445, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1974, p. 106	1792 <sup>e</sup> séance (1793 <sup>e</sup> -1795 <sup>e</sup> séances)
3. Plainte du Sénégal	Sénégal	S/10807, Doc. off., 27 <sup>e</sup> année, Suppl. oct.-déc. 1972, p. 18	1667 <sup>e</sup> séance (1668 <sup>e</sup> -1669 <sup>e</sup> séances)
4. La situation dans les territoires sous administration portugaise	Algérie	S/10828, Doc. off., 27 <sup>e</sup> année, Suppl. oct.-déc. 1972, p. 32	1672 <sup>e</sup> séance (1673 <sup>e</sup> -1677 <sup>e</sup> séances)
	Botswana		
	Burundi		
	Cameroun		
	Congo		
	Côte d'Ivoire		
	Dahomey		
	Egypte		
	Ethiopie		
	Gabon		
	Ghana		
	Guinée		
	Haute-Volta		
	Kenya		
	Lesotho		
	Libéria		
	Madagascar		
	Mali		
	Maroc		
	Maurice		
	Mauritanie		
	Niger		
	Nigéria		
	Ouganda		
	République arabe libyenne		
	République centrafricaine		
	République-Unie de Tanzanie		
	Rwanda		
	Sénégal		
	Sierra Leone		
	Somalie		
	Soudan		
Tchad			
Togo			
Tunisie			
Zaire			
Zambie			
5. La situation en Namibie	Haute-Volta	S/11575, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. oct.-déc. 1974, p. 72	1811 <sup>e</sup> séance (1812 <sup>e</sup> séance)
6. Plainte de la Zambie	Zambie	S/10865, Doc. off., 28 <sup>e</sup> année, Suppl. janv.-mars 1973, p. 34	1687 <sup>e</sup> séance (1688 <sup>e</sup> -1694 <sup>e</sup> séances)
	Yougoslavie	S/10869, Doc. off., 28 <sup>e</sup> année, Suppl. janv.-mars 1973, p. 42	"
7. Plainte de Cuba	Cuba	S/10995, Doc. off., 28 <sup>e</sup> année, Suppl. juill.-sept. 1973, p. 33	1741 <sup>e</sup> séance (1742 <sup>e</sup> séance)
8. Plainte de l'Iraq	Iraq	S/11216, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. janv.-mars 1974, p. 116	1762 <sup>e</sup> séance (1763 <sup>e</sup> -1764 <sup>e</sup> séances)
9. Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud	Tunisie	S/11532, Doc. off., 29 <sup>e</sup> année, Suppl. oct.-déc. 1974, p. 29	1796 <sup>e</sup> séance (1797 <sup>e</sup> -1798 <sup>e</sup> séances, 1800 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)

<sup>a</sup> Les questions figurant dans ce tableau correspondent aux questions inscrites à l'ordre du jour. Elles sont présentées dans l'ordre chronologique selon la date de la première séance consacrée à leur examen. Si un point ou une subdivision d'un point de l'ordre du jour ont été repris aux séances suivantes, ils ne sont pas considérés comme des questions nouvelles et sont présentés groupés avec la question initiale. Les questions pour lesquelles des invitations ont été adressées à d'autres Membres parce que leurs intérêts ont été considérés comme

étant spécifiquement en cause sont signalées par un astérisque, et ces invitations sont groupées séparément dans un tableau sous le titre « Lorsque les intérêts d'un Etat Membre ont été considérés comme étant spécifiquement en cause », ainsi qu'il est expliqué dans la note liminaire (voir tableau C.2 ci-après).

<sup>b</sup> Les séances au cours desquelles des invitations ont été renouvelées sont indiquées entre parenthèses.

**\*\*b) DANS LE CAS D'ETATS MEMBRES DE L'ONU EN TANT QUE REPRESENTANTS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES AUTRES QUE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**\*\*c) UNE QUESTION QUI N'EST NI UN DIFFÉREND NI UNE SITUATION**

**2. Lorsque les intérêts d'un Etat Membre ont été considérés comme étant spécifiquement en cause**

**a) INVITATIONS À PARTICIPER AUX DISCUSSIONS SANS DROIT DE VOTE**

Question <sup>a</sup>	Etat Invité	Documents ayant servi de base à l'invitation <sup>b</sup>	Décision du Conseil invitations adressées ou renouvelées <sup>c</sup>
1. Examen des questions relatives à l'Afrique	Cameroun	S/10601	1628 <sup>e</sup> séance <sup>d</sup>
	Congo		
	Egypte		
	Ethiopie		
	Gabon		
	Ghana		
	Guinée équatoriale		
	Kenya		
	Libéria		
	Malawi		
	Maroc		
	Maurice		
	Mauritanie		
	Nigéria		
	Ouganda		
	République-Unie de Tanzanie		
	Sénégal		
Tunisie			
Zaïre			
Zambie			
2. La situation en Rhodésie du Sud	Algérie	S/10601/Add.1	1630 <sup>e</sup> séance
	Burundi	S/10601/Add.2	1630 <sup>e</sup> séance
	Libye	S/10601/Add.2	1630 <sup>e</sup> séance
	Arabie saoudite		1640 <sup>e</sup> séance (1641 <sup>e</sup> -1642 <sup>e</sup> séances) 1645 <sup>e</sup> séance
	Algérie		1663 <sup>e</sup> séance (1664 <sup>e</sup> -1666 <sup>e</sup> séances)
	Sénégal		"
	Maroc		"
	Zambie		"
	Mauritanie		"
	Guyane		"
	Kenya		"
	Tunisie		1664 <sup>e</sup> séance (1665 <sup>e</sup> -1666 <sup>e</sup> séances)
	Nigéria		"
	Mali		1665 <sup>e</sup> séance (1666 <sup>e</sup> séance)
	Cuba		"
	Arabie saoudite		"
	Somalie		1713 <sup>e</sup> séance (1714 <sup>e</sup> -1716 <sup>e</sup> séances)
3. La situation au Moyen-Orient	République arabe syrienne		1643 <sup>e</sup> séance (1644 <sup>e</sup> séance)
	Arabie saoudite		"
	République arabe syrienne		1649 <sup>e</sup> séance (1650 <sup>e</sup> séance)
	Egypte		"
	Koweït		"
	Jordanie		"
	Afghanistan		1651 <sup>e</sup> séance (1652 <sup>e</sup> -1653 <sup>e</sup> séances)
	Mauritanie		"
	Maroc		"
	Israël		1705 <sup>e</sup> séance (1706 <sup>e</sup> -1711 <sup>e</sup> séances)
	Egypte		"
	Arabie saoudite		"
	Algérie		1706 <sup>e</sup> séance (1707 <sup>e</sup> -1711 <sup>e</sup> séances)
	République arabe syrienne		"
	Tunisie		1708 <sup>e</sup> séance (1709 <sup>e</sup> -1711 <sup>e</sup> séances)
	Jordanie		1710 <sup>e</sup> séance (1711 <sup>e</sup> séance)
	Egypte		1717 <sup>e</sup> séance (1718 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
Israël		"	
Jordanie		"	
République-Unie de Tanzanie		"	
Tchad		1717 <sup>e</sup> séance (1718 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)	

Question <sup>a</sup>	Etat invité	Documents ayant servi de base à l'invitation <sup>b</sup>	Décision du Conseil invitations adressées ou renouvelées <sup>c</sup>
3. La situation au Moyen-Orient (suite)	République arabe syrienne		1717 <sup>e</sup> séance (1718 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
	Nigéria		"
	Algérie		"
	Maroc		1718 <sup>e</sup> séance (1719 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
	Emirats arabes unis		"
	Somalie		"
	Guyane		1719 <sup>e</sup> séance (1720 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
	Mauritanie		"
	Koweït		1720 <sup>e</sup> séance (1721 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
	Qatar		"
	Arabie saoudite		"
	Liban		1721 <sup>e</sup> séance (1722 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
	Iran		1722 <sup>e</sup> séance (1723 <sup>e</sup> -1726 <sup>e</sup> séances, 1733 <sup>e</sup> -1735 <sup>e</sup> séances)
	Bahreïn		"
	Tunisie		1734 <sup>e</sup> séance (1735 <sup>e</sup> séance)
	Israël		1736 <sup>e</sup> séance (1737 <sup>e</sup> -1740 <sup>e</sup> séances)
	Egypte		"
	Iraq		"
	République démocratique populaire du Yémen		1737 <sup>e</sup> séance (1738 <sup>e</sup> -1740 <sup>e</sup> séances)
	Egypte		1743 <sup>e</sup> séance (1744 <sup>e</sup> -1752 <sup>e</sup> séances, 1754 <sup>e</sup> séance)
	Israël		"
	République arabe syrienne		"
	Nigéria		1745 <sup>e</sup> séance (1746 <sup>e</sup> -1752 <sup>e</sup> séances, 1754 <sup>e</sup> séance)
	Arabie saoudite		"
	Zambie		1751 <sup>e</sup> séance (1752 <sup>e</sup> -1754 <sup>e</sup> séances)
	Israël		1766 <sup>e</sup> séance (1767 <sup>e</sup> -1769 <sup>e</sup> séances)
	République arabe syrienne		"
	Egypte		"
	Koweït		"
	Arabie saoudite		"
	République arabe syrienne		1774 <sup>e</sup> séance
	Israël		1774 <sup>e</sup> séance
République arabe syrienne		1809 <sup>e</sup> séance	
Israël		1809 <sup>e</sup> séance	
4. La situation à Chypre	Chypre		1646 <sup>e</sup> séance (1647 <sup>e</sup> séance)
	Turquie		"
	Grèce		"
	Chypre		1683 <sup>e</sup> séance
	Turquie		"
	Grèce		"
	Chypre		1727 <sup>e</sup> séance (1728 <sup>e</sup> séance)
	Turquie		"
	Grèce		"
	Chypre		1759 <sup>e</sup> séance
	Turquie		"
	Grèce		"
	Chypre		1771 <sup>e</sup> séance (1772 <sup>e</sup> séance)
	Turquie		"
	Grèce		"
	Turquie		1779 <sup>e</sup> séance (1780 <sup>e</sup> -1783 <sup>e</sup> séances, 1785 <sup>e</sup> -1789 <sup>e</sup> séances)
	Grèce		1779 <sup>e</sup> séance (1780 <sup>e</sup> séance)
	Yougoslavie		1780 <sup>e</sup> séance (1781 <sup>e</sup> -1783 <sup>e</sup> séances, 1785 <sup>e</sup> -1789 <sup>e</sup> séances)
	Roumanie		"
	Inde		"
Maurice		1781 <sup>e</sup> séance (1782 <sup>e</sup> -1783 <sup>e</sup> séances, 1785 <sup>e</sup> -1789 <sup>e</sup> séances)	
Algérie		1793 <sup>e</sup> séance (1794 <sup>e</sup> -1795 <sup>e</sup> séances)	
Chypre		1810 <sup>e</sup> séance	
Grèce		"	
Turquie		"	

Question <sup>a</sup>	Etat invité	Documents ayant servi de base à l'invitation <sup>b</sup>	Décision du Conseil invitations adressées ou renouvelées <sup>c</sup>
5. Plainte du Sénégal	Mauritanie Algérie Mali		1667 <sup>e</sup> séance (1668 <sup>e</sup> -1669 <sup>e</sup> séances) " "
6. La situation dans les territoires sous administration portugaise	Arabie saoudite Cuba		1672 <sup>e</sup> séance (1673 <sup>e</sup> -1677 <sup>e</sup> séances) 1674 <sup>e</sup> séance (1675 <sup>e</sup> -1677 <sup>e</sup> séances)
7. La situation en Namibie	Tchad Ethiopie Libéria Maroc Maurice Sierra Leone Nigéria Burundi Zambie Niger Somalie Nigéria Arabie saoudite Maroc Nigéria Somalie		1678 <sup>e</sup> séance (1679 <sup>e</sup> -1682 <sup>e</sup> séances) " " " " " 1679 <sup>e</sup> séance (1680 <sup>e</sup> -1682 <sup>e</sup> séances) " " 1756 <sup>e</sup> séance (1757 <sup>e</sup> -1758 <sup>e</sup> séances) " 1757 <sup>e</sup> séance (1758 <sup>e</sup> séance) 1758 <sup>e</sup> séance 1811 <sup>e</sup> séance (1812 <sup>e</sup> séance) "
8. Plainte de la Zambie	Ghana Maroc République-Unie de Tanzanie Zaire Chili Algérie Sénégal Egypte Somalie Cuba Cameroun Guyane Espagne		1687 <sup>e</sup> séance (1688 <sup>e</sup> -1694 <sup>e</sup> séances) " " " " " " 1687 <sup>e</sup> séance (1688 <sup>e</sup> -1694 <sup>e</sup> séances) " 1689 <sup>e</sup> séance (1690 <sup>e</sup> -1694 <sup>e</sup> séances) 1690 <sup>e</sup> séance (1691 <sup>e</sup> -1694 <sup>e</sup> séances) " 1694 <sup>e</sup> séance
9. Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine	Argentine Bolivie Chili Colombie Costa Rica Cuba Equateur Guyane Haïti Jamaïque Mauritanie Mexique Uruguay Venezuela Zaire Algérie El Salvador Honduras Guatemala Trinité-et-Tobago Zambie Canada République dominicaine		1696 <sup>e</sup> séance (1697 <sup>e</sup> -1704 <sup>e</sup> séances) " " " " " " " " " " " " " " " " 1697 <sup>e</sup> séance (1698 <sup>e</sup> -1704 <sup>e</sup> séances) " 1698 <sup>e</sup> séance (1699 <sup>e</sup> -1704 <sup>e</sup> séances) " " " 1699 <sup>e</sup> séance (1700 <sup>e</sup> -1704 <sup>e</sup> séances) "
10. Plainte de Cuba	Chili République démocratique populaire du Yémen Sénégal Madagascar Algérie	S/10997	1741 <sup>e</sup> séance (1742 <sup>e</sup> séance) " " 1742 <sup>e</sup> séance "
11. Plainte de l'Iraq	Iran République démocratique populaire du Yémen République arabe libyenne Emirats arabes unis Iran		1762 <sup>e</sup> séance (1763 <sup>e</sup> -1764 <sup>e</sup> séances) " " 1763 <sup>e</sup> séance (1764 <sup>e</sup> séance) " 1770 <sup>e</sup> séance

Question <sup>a</sup>	Etat invité	Documents ayant servi de base à l'invitation <sup>b</sup>	Décision du Conseil invitations adressées ou renouvelées <sup>c</sup>	
12. Admission de nouveaux Membres (Bangladesh)	Algérie		1776 <sup>e</sup> séance	
	Bhoutan		"	
	Egypte		"	
	Inde		"	
	Pakistan		"	
	(République de Guinée-Bissau)	Algérie		1791 <sup>e</sup> séance
	Brésil		"	
	Chypre		"	
	Guinée		"	
	Maroc		"	
	Portugal		"	
13. Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud	Algérie		1796 <sup>e</sup> séance (1797 <sup>e</sup> -1798 <sup>e</sup> séances, 1800 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)	
	Cuba		"	
	Dahomey		"	
	Egypte		"	
	Guinée		"	
	Mali		"	
	Maurice		"	
	Nigéria		"	
	Syrie		"	
	République-Unie de Tanzanie		"	
	Sierra Leone		"	
	Somalie		"	
	Zaïre		"	
	Maroc		"	
	Arabie saoudite		"	
	Bangladesh		1797 <sup>e</sup> séance (1798 <sup>e</sup> séance, 1800 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)	
	Ghana		"	
	Guyane		"	
	Madagascar		"	
	République populaire du Congo		"	
	Qatar		"	
	Afrique du Sud		"	
	Ouganda		"	
	Emirats arabes unis		"	
	Haute-Volta		"	
	Yougoslavie		"	
	République démocratique allemande		"	
Barbade		1798 <sup>e</sup> séance (1800 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)		
Tchécoslovaquie		"		
Inde		"		
République arabe libyenne		1800 <sup>e</sup> séance (1801 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)		
Libéria		1801 <sup>e</sup> séance (1802 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)		
Pakistan		1802 <sup>e</sup> séance (1803 <sup>e</sup> -1804 <sup>e</sup> séances, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)		
Roumanie		"		
Koweït		1803 <sup>e</sup> séance (1804 <sup>e</sup> séance, 1806 <sup>e</sup> -1808 <sup>e</sup> séances)		

<sup>a</sup> Les questions figurant dans ce tableau correspondent aux questions inscrites à l'ordre du jour. Elles sont présentées dans l'ordre chronologique selon la date de la première séance consacrée à leur examen. Si un point ou une subdivision d'un point de l'ordre du jour ont été repris aux séances suivantes, ils ne sont pas considérés comme des questions nouvelles et sont présentés groupés avec la question initiale.

<sup>b</sup> Pour la période considérée, la plupart des cas de demandes de participation n'ont pas été reproduits dans les documents de la série S/...

<sup>c</sup> Les séances au cours desquelles des invitations ont été renouvelées sont indiquées entre parenthèses.

<sup>d</sup> A la 1629<sup>e</sup> séance, le 29 janvier 1972, sur la proposition du Président, les invitations qui ont été adressées ont été jugées valables pour toute la durée des séances portant sur la question précitée (c'est-à-dire jusqu'à la 1639<sup>e</sup> séance), la pratique du renouvellement des invitations étant suspendue pendant cette période.

## \*\*b) INVITATION À PRÉSENTER DES EXPOSÉS ÉCRITS

## \*\*3. Invitations refusées

## D. — CAS D'ETATS NON MEMBRES ET AUTRES INVITATIONS

## \*\*1. Invitations prévues à l'Article 32 de la Charte

## 2. Invitations prévues à l'article 39 du règlement intérieur provisoire

Toutes les invitations prévues à l'article 39 du règlement intérieur provisoire ont été adressées sans donner lieu à discussion. Elles sont indiquées ci-après sous forme de tableau et elles sont présentées dans l'ordre chronologique et les indications sont données sur : 1) le point de l'ordre du jour; 2) les personnes invitées; 3) le document à la base de l'invitation; et 4) la décision du Conseil.

Question	Personnes invitées	Documents à la base de l'invitation	Décision du Conseil : Invitations adressées
1. Examen des questions relatives à l'Afrique	M. Mohamed Fouad El-Bedewi M. Amílcar Cabral M. M. Luvualo M. M. dos Santos M. Peter Mueshihange M. M. K. H. Hamadsirpi M. Portlako Leballo M. Alfred Nzo M. George Silundika M. Abdul Minty M. Diallo Telli	S/10602/Rev.2, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1972</i> , p. 82	1632 <sup>e</sup> séance
	Le chanoine Burgess Carr, secrétaire général de la Conférence panafricaine des Eglises	S/10604, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1972</i> , p. 84	1632 <sup>e</sup> séance
	M. Johny Eduardo	S/10605, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1972</i> , p. 84	1633 <sup>e</sup> séance
2. La situation en Rhodésie du Sud	M. Abel Muzorewa, président de l'African National Council of Zimbabwe	S/10540, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1972</i> , p. 53	1640 <sup>e</sup> séance
	M. Eohmael Mlambo	S/10802, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. juill.-sept. 1972</i> , p. 113	
3. La situation au Moyen-Orient	M. Talib El-Shebib, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes	S/10986, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. juill.-sept. 1973</i> , p. 27	1737 <sup>e</sup> séance
4. La situation à Chypre	M. Ceilik		1810 <sup>e</sup> séance
5. La situation en Namibie	M. Peter Mueshihange, South West Africa People's Organization (SWAPO)	S/10481, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1972</i> , p. 55	1679 <sup>e</sup> séance
	M. Mishake Muyongo, South West Africa People's Organization (SWAPO)	S/11153, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1973</i> , p. 308	1757 <sup>e</sup> séance
	M. Peter Mueshihange, South West Africa People's Organization (SWAPO)	S/11580, <i>Doc. off.</i> , 29 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1974</i> , p. 74	1811 <sup>e</sup> séance
6. La situation dans les territoires sous administration portugaise	M. Marcelino dos Santos (FRELIMO) M. Gil Fernandes (PAIGC) M. Manuel Jorge (MPLA)	S/10830, <i>Doc. off.</i> , 27 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1972</i> , p. 33	1672 <sup>e</sup> séance
	M. Hector Gros Espiell, Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL)	S/10892, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1973</i> , p. 54	1696 <sup>e</sup> séance
7. Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine	M. Mamadou Diarra, secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)	S/10930, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1973</i> , p. 61	1699 <sup>e</sup> séance
	M. Talib El-Shebib, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes	S/10933, <i>Doc. off.</i> , 28 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. janv.-mars 1973</i> , p. 62	1700 <sup>e</sup> séance
	M. David Sibeko, Comité exécutif national du Pan Africanist Congress of Anzania	S/11539, <i>Doc. off.</i> , 29 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1974</i> , p. 37	1796 <sup>e</sup> séance
8. Rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud	M. Duma Nokwe, African National Congress	S/11540, <i>Doc. off.</i> , 29 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1974</i> , p. 37	1796 <sup>e</sup> séance
	M. Noel Mukomo (ZANU)	S/11545, <i>Doc. off.</i> , 29 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1974</i> , p. 38	1804 <sup>e</sup> séance
	M. T. George Silundika (ZAPU)	"	"
	M. Theo-Ben Gurirab (SWAPO)	S/11546, <i>Doc. off.</i> , 29 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. oct.-déc. 1974</i> , p. 39	1804 <sup>e</sup> séance

**\*\*3. Invitations non prévues à l'Article 32 de la Charte ou à l'article 39 du règlement intérieur provisoire**

**\*\*4. Invitations refusées**

**\*\*Deuxième partie**

**ETUDE DES TERMES ET DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 32 DE LA CHARTE**

**Troisième partie**

**PROCÉDURE AYANT TRAIT À LA PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS INVITÉS**

**NOTE**

La troisième partie concerne la procédure ayant trait à la participation de représentants invités lorsqu'une invitation a été adressée, et elle comprend des renseignements relatifs à la participation d'États Membres ainsi que d'États non membres de l'ONU.

Durant la période considérée, ni la question de la phase des débats durant laquelle les États Membres invités peuvent être entendus (section A), ni la question de la durée de la participation des représentants invités (section B) ne se sont posées. Cependant, la pratique selon laquelle le Président, lorsque l'examen d'une question s'étend sur plusieurs séances consécutives, renouvelle l'invitation à chaque séance immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour a été en général maintenue<sup>1</sup>. Toutefois, dans un cas, la pratique du renouvellement des invitations à chaque nouvelle séance a été suspendue pendant la durée des réunions portant sur l'examen des questions relatives à l'Afrique<sup>2</sup>.

La section C traite des limitations de procédure imposées durant tout le cours de la participation aux débats du Conseil de sécurité aux représentants invités. Pendant la période considérée, il n'y a eu aucun cas comportant des limitations de procédure. Toutefois, dans un cas à propos de l'ordre dans lequel les représentants invités prennent la parole, les interventions des personnes à entendre conformément à l'article 39 ont été séparées des interventions des membres du Conseil<sup>3</sup>. Il y a eu d'autres cas où la question du droit de partici-

per a été posée conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire<sup>4</sup>.

Aucune question concernant les limitations liées aux aspects des travaux du Conseil à propos desquels il n'a pas été jugé approprié que les représentants invités participent aux débats ne s'est posée pendant la période considérée (section D).

<sup>4</sup>Pour le texte des déclarations pertinentes, voir : 1736<sup>e</sup> séance, troisième intervention du représentant de l'URSS; 1737<sup>e</sup> séance, première intervention du représentant de l'URSS; 1768<sup>e</sup> séance, première, deuxième et troisième interventions du représentant de l'URSS, à propos de la situation au Moyen-Orient.

**\*\*A. — PHASE DES DÉBATS DURANT LAQUELLE LES ETATS MEMBRES INVITÉS PEUVENT ÊTRE ENTENDUS**

**\*\*B. — DURÉE DE LA PARTICIPATION**

**\*\*C. — LIMITATIONS DE PROCÉDURE**

**\*\*1. Ordre dans lequel les représentants sont invités à prendre la parole**

**\*\*2. Dépôt de motions d'ordre par des représentants invités**

**\*\*3. Dépôt de propositions ou projets de résolution par des représentants invités**

**\*\*D. — LIMITATIONS TOUCHANT LES QUESTIONS QUE LES REPRÉSENTANTS INVITÉS PEUVENT DISCUTER**

**\*\*1. Adoption de l'ordre du jour**

**\*\*2. Envoi d'invitations**

**\*\*3. Renvoi à une date ultérieure de l'étude d'une question**

**\*\*4. Autres questions**

**\*\*E. — CONSÉQUENCES DE L'ENVOI D'INVITATIONS**

<sup>1</sup> Voir les tableaux C.1, a, note infrapaginale b, dans la première partie, et C.2, a, note infrapaginale b, aussi dans la première partie.

<sup>2</sup> Voir le tableau C.2, a, note infrapaginale 1, dans la première partie.

<sup>3</sup> Pour le texte des déclarations pertinentes, voir 1633<sup>e</sup> séance (PV) : Président (Soudan), par. 137; Belgique, par. 133 à 136; Somalie, par. 135, à propos de l'examen des questions relatives à l'Afrique.

ANNEXURE

1. [Illegible]

2. [Illegible]

3. [Illegible]

4. [Illegible]

5. [Illegible]

6. [Illegible]

7. [Illegible]

8. [Illegible]

9. [Illegible]

10. [Illegible]

11. [Illegible]

12. [Illegible]

13. [Illegible]

14. [Illegible]

15. [Illegible]

16. [Illegible]

17. [Illegible]

18. [Illegible]

19. [Illegible]

20. [Illegible]

21. [Illegible]

22. [Illegible]

23. [Illegible]